

RETRAITES...

LE MATCH N'EST PAS TERMINE !

TOUS EN GREVE
23 septembre 2010

v	s	d	l	m	m	j
4	5	6	5	6	2	3
10	11	12	13	14	8	9
17	18	19	20	21	15	16
24	25	26	27	28	22	29
					23	30

« *Ce n'est pas la rapidité qui nous guide mais la gagne. S'il faut trois semaines pour gagner, on en mettra trois* », tel est l'état d'esprit de la CGT exprimé par Bernard THIBAUT lors de la fête de l'Humanité à Paris, le 12 Septembre.

Les 2,7 millions de manifestants qui ont battu le pavé, les nombreux arrêts de travail, dont 52 % de grévistes chez les cheminots, le 7 Septembre dernier ont changé la donne

La peur et la détermination ont changé de camp mais il nous faut amplifier le rapport de forces pour remettre en cause le projet de loi portant réforme des retraites et gagner des mesures justes et efficaces pour pérenniser le système de retraite solidaire par répartition.

Le vote des députés intervenu le 15 Septembre sur le fond de déni de démocratie ne sonne pas la fin du processus législatif. En effet, le projet de loi doit maintenant être débattu au Sénat en Octobre.

Le rôle du Sénat peut être déterminant. Ainsi, celui-ci a retoqué dernièrement le Gouvernement sur la loi sur la sécurité LOPPSI 2 qui concernait les peines planchers, les mineurs, etc.

Rien n'est donc joué, à condition que les salariés dans leur ensemble mesurent les impacts néfastes de ce projet de réforme et se mobilisent encore plus fort.

Régime spécial des cheminots : UN IMPACT GRAVISSIME

Alors que les cheminots sont encore confrontés à la mise en œuvre de la réforme des régimes spéciaux de 2007 qu'ils ont atténuée par la lutte, le projet de loi portant réforme des retraites en préparation viendrait abaisser le niveau des pensions de manière catastrophique.

En effet, comme prévu et malgré les contrevérités véhiculées et les opérations de diversion, c'est bien tous les régimes de retraites qui sont concernés. Report de l'âge légal de départ de 2 ans : 57 ans pour les cheminots (52 pour les ADC), allongement de la durée de cotisations : 41,5 annuités pour tous (165 trimestres)...

Concrètement, un cheminot de 40 ans aujourd'hui devrait atteindre 61 ans pour obtenir une retraite à taux plein !

CALENDRIER

07 septembre : début du débat parlementaire/2,7 millions de salariés mobilisés.

15 septembre : vote du projet de loi par les députés. Initiatives revendicatives dans les entreprises et les territoires.

23 septembre : journée de grève et de manifestations.

29 septembre : journée d'action européenne.

05 octobre : texte de loi déposé au Sénat. Début des discussions au Sénat.

Les cheminots, comme les salariés, sont face à un projet de recul de société sans précédent, auquel il faut ajouter, entre autres mesures, l'augmentation du taux de cotisations salariales et l'abrogation du dispositif de départ anticipé pour les parents de trois enfants.

Et rien ne dit que le décret, qui déclinera la loi pour notre régime spécial, n'accélère pas le calendrier de mise en œuvre. Rien n'est sûr quant à la date de 2017. Personne n'est à l'abri, et encore moins les cheminots contractuels (PS 25) qui dépendent, eux, du régime général et seront impactés dès l'application de la loi.

Avenir du Service Public, Emploi, Salaire, Retraite, Fret : MEME COMBAT !

A la SNCF, les cheminots sont confrontés aux orientations politiques d'une Direction obnubilée par la rentabilité financière et le résultat comptable. Aux réorganisations et restructurations qui se succèdent à marche forcée ; s'ajoute la suppression de plus de 3600 emplois entre juin 2009 et juin 2010, conduisant à une dégradation sans précédent de l'organisation de la production, des services aux usagers et des conditions de vie et de travail des cheminots.

Concernant le Fret, la Direction SNCF continue sa politique de la terre brûlée, avec perte de trafics, baisse de la qualité, abandon des wagons isolés et fermetures d'installations.

Cette stratégie, contestée en interne comme en externe, appelle un moratoire immédiat et de réelles discussions sur la base des propositions CGT.

Enfin, sur les salaires, les cheminots subissent une baisse sans précédent de leur pouvoir d'achat, liée à une reprise majeure de l'inflation et aux politiques d'austérité mises en œuvre à la SNCF.

Il y a urgence à rouvrir une réelle négociation salariale car les moyens existent pour répondre aux légitimes revendications des cheminots. **Les gains de productivité réalisés sur le dos des cheminots doivent répondre aux besoins d'emploi et de pouvoir d'achat.**

Le 23 Septembre 2010 : UNE GREVE D'INTERET GENERAL

Après le 24 Juin, le 13 Juillet, le 7 Septembre, le 15 Septembre, il n'est pas illusoire de viser la victoire, tant contre le projet de loi portant réforme des retraites, que sur les dossiers d'entreprise. **La confiance a changé de camp et les salariés sont en position de force !**

Il nous faut donc amplifier la mobilisation et entraîner un plus grand nombre de salariés, de cheminots, en grève et dans la rue !

Aucun gouvernement ni Direction d'entreprise ne peut résister à la pression sociale quand celle-ci repose sur la masse.

Si la réflexion sur les suites de la mobilisation pour faire plier nos dirigeants est légitime et nécessaire, elle doit se fonder sur la dimension unitaire et interprofessionnelle, avec l'ambition d'élargir le mouvement.

En tout état de cause, la Fédération CGT des cheminots continuera de s'inscrire de manière offensive dans le processus, en n'excluant aucune modalité d'intervention.

**Mais avant de passer à la
troisième mi-temps,
jouons à fond les deux
premières.**

**Tous en grève le 23
Septembre !**

